

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

040/23 : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT MUSICAL ET CULTUREL

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT MUSICAL ET CULTUREL

Madame Sophie DEGUEURCE rappelle au Conseil Municipal que le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes (CDMAM) s'est rapproché du Centre Culturel Municipal par le biais de son professeur de flûte, afin de mettre en œuvre un projet de développement musical et culturel dont l'objectif est de rassembler les élèves flûtistes issus de différentes écoles du Département autour d'œuvres communes.

L'aboutissement de ce projet donnera lieu à un concert qui se déroulera le samedi 10 juin 2023 dans la Salle de l'Auditorium de Tourette Levens (06690) ;

Les modalités de mise en œuvre de ce projet pédagogique sont définies par convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la participation des élèves de la classe de flûte du Centre Culturel Municipal au projet de développement musical et culturel en partenariat avec le CDMAM, en vue de la programmation d'un concert le 10 juin 2023 dans la salle de l'auditorium à Tourrette-Levens.

D'APPROUVER la convention de partenariat correspondante, à intervenir entre la Commune et le CDMAM.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CDMAM.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

APPROUVE la participation des élèves de la classe de flûte du Centre Culturel Municipal au projet de développement musical et culturel en partenariat avec le CDMAM.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CDMAM.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.


Le Maire
Sébastien LÉROY


La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR